

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2071

6 septembre 2011

SOMMAIRE

Adecco Luxembourg S.A.	99399	Financière Forêt S.à r.l.	99399
Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l.	99376	GIGA Soparfi S.à r.l.	99406
Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.	99390	KPP Sàrl	99403
Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.	99392	LSH CO	99370
Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.	99398	Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l. ...	99362
AIPP Asia Soparfi S.à r.l.	99400	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	99392
«AI + S. à r.l.»	99399	Pioneer Alternative Investment Funds (Lux)	99400
Alza Imo Invest S.A.	99400	ProLogis France LIX S.à r.l.	99370
Anderson Finance S.A.	99390	ProLogis France LVI S.à r.l.	99370
ArcelorMittal Dudelange	99398	ProLogis France LXIII S.à r.l.	99374
Asia Investment Soparfi S.à r.l.	99398	ProLogis France LXII S.à r.l.	99374
Augur Life Portfolio I S.A.	99402	ProLogis France LXI S.à r.l.	99374
Axerlind S.A.	99401	ProLogis France LXIV S.à r.l.	99375
Balopa S.à r.l.	99401	ProLogis France LXVIII S.à r.l.	99385
Bamat S.A.	99401	ProLogis France LXVII S.à r.l.	99375
BMS SICAV-SIF	99402	ProLogis France LXV S.à r.l.	99375
Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l.	99402	ProLogis France LXX S.à r.l.	99385
Build Management SA Participations SCA	99401	ProLogis France LXXXVIII S.à r.l.	99387
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	99389	ProLogis France LXXXVI S.à r.l.	99386
Cascades Luxembourg S.à r.l.	99405	ProLogis France LXXXV S.à r.l.	99385
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	99405	ProLogis France VIII S.à r.l.	99387
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.	99405	ProLogis France XC S.à r.l.	99387
Classic Line S.A.	99406	ProLogis France XXXII S.à r.l.	99388
ComptaCom Sàrl	99402	R01 (Luxembourg) S.A.	99388
Credem International (Lux)	99405	R02 (Luxembourg) S.A.	99389
Driege & Weghsteen International Luxembourg S.A.	99398	Ramsay Finance S.à r.l.	99388
EJA S. à r.l.	99391	Redevco Asian Investments S.A.	99386
E-MO	99399	Sofy S.à r.l.	99390
Energy Systems International S.A.	99401	Songol S.à r.l.	99389
		Twin Holding 1 S.à r.l.	99391
		Uschastok Corporation S.A.	99390
		Uschastok Corporation S.A.	99391

Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.681.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixth of June.

Before Us Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"TCS Lu S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 124.130, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

"I.V.I. Capital GmbH & Co. KG", incorporated under German law, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg under number HRB 115603, with its registered office at BüroCentre City Süd, Süderstraße 77-79, 20097 Hamburg, Germany,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be

validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
TCS Lu S.à r.l.	12,250	12,250
I.V.I Capital GmbH & Co. KG	250	250
Total	12,500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, born on 1st January 1958 in Mankato, MN, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, born on 3rd December 1967 in Moorhead, Minnesota, with professional address at Bennet House, 54 St. James's Street, London SW1A 1JT, United Kingdom.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"TCS Lu S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.130, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

"I.V.I. Capital GmbH & Co. KG", constituée et régie selon les lois de l'Allemagne, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Hamburg sous le numéro HRB 115603, ayant son siège social au BüroCentre City Süd, Süderstraße 77-79, 20097 Hamburg, Allemagne,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mortgage Opportunities III Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou fonds de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fait partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la

communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant,

dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le

dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre des parts sociales	Prix de souscription (EUR)
TCS Lu S.à r.l.	12,250	12,250
I.V.I Capital GmbH & Co. KG	250	250
Total	12,500	12,500

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, né le 1^{er} janvier 1958 à Mankato, MN, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402.

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

- Jonathan Fragodt, né le 3 décembre 1967 à Moorhead, Minnesota, avec adresse professionnelle au Bennet House, 54, St. James's Street, Londres SW1A 1JT, Royaume-Uni.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27622. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088464/445.

(110099705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

ProLogis France LIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.214.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097277/18.

(110109368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.327.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097278/18.

(110109371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

LSH CO, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.026.

—
In the year two thousand eleven, on the seventh day of June,

before Us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSH CO, S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152026 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated March 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 889 dated April 29, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on May 20, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Ms Nadine Majerus, salariée, with professional address in Luxembourg.

The chairperson appointed as secretary, Karin Dei Camillo, salariée, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Karolina Dziemianczyk, salariée, with professional address in Luxembourg.

(The chairperson, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been formed, the chairperson declares that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list signed *ne varietur* by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes; the powers of attorney of the shareholders represented will also remain attached to the present minutes after signature *ne varietur* by the representatives of the shareholders and the undersigned notary;

II. It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1) Waiver of the convening notices;

2) Reduction of the share capital of the Company from its present amount of six hundred and eighty-one thousand six hundred and sixty-eight United States dollars (USD 681,668) represented by fifty-three thousand six hundred (53,600) Class A Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each and six hundred and twenty-eight thousand sixty-eight (628,068) Class B Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each to six hundred and twenty-eight thousand sixty-eight United States dollars (USD 628,068) by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of fifty-three thousand six hundred (53,600) Class A Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each (the Redeemed Shares), with a payment in cash to the holders of the Redeemed Shares in an amount of one hundred four thousand two hundred eighty-one United States dollars (USD 104,281) (the Redemption Price);

3) Funding of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premium and profits available to the Company;

4) Subsequent amendment to article 5.1.1 of the Articles to reflect the reduction of the share capital;

5) Authorisation and empowerment to any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Redemption Price to the holders of the Redeemed Shares and to fix the date and the other formalities of such payment;

6) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à.r.l. in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the cancellation of the Redeemed Shares in the share register of the Company; and

7) Miscellaneous.

After due examination of the agenda and deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The entirety of the Company's corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its present amount of six hundred and eighty-one thousand six hundred and sixty-eight United States dollars (USD 681,668) represented by fifty-three thousand six hundred (53,600) Class A Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each and six hundred and twenty-eight thousand sixty-eight (628,068) Class B Shares having a par value of one United States dollar (USD 1) each, to six hundred and twenty-eight thousand sixty-eight United States Dollars (USD 628,068), by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares, with a cash payment of the Redemption Price to the holders of the Redeemed Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to fund the portion of the Redemption Price in excess of the nominal value of the Redeemed Shares out of the reserves, premiums and profits available to the Company as of the date hereof.

Fourth resolution

The Meeting resolves to subsequently amend article 5.1.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at six hundred and twentyeight thousand sixty-eight United States dollars (USD 628,068) represented by six hundred and twenty-eight thousand sixty-eight (628,068) class B shares (the Class B Shares) having a par value of one United States dollar (USD 1) each."

Fifth resolution

The Meeting resolves to authorize and empower any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the payment of the Redemption Price to the holders of the Redeemed Shares and to fix the date and the other formalities of such payment.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company and/or any employee of *Vistra (Luxembourg) S.à.r.l.* in Luxembourg, each acting individually, to proceed on behalf of the Company, with the cancellation of the Redeemed Shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juin,

par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de *LSH CO, S.A.*, une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152026 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 889 du 29 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mai 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'Assemblée est présidée par Nadine Majerus, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé Karin Dei Camillo, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée a choisi Karolina Dziemianczyk, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur. (Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal; les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent procès-verbal après signature ne varietur par les représentants des actionnaires et le notaire instrumentant;

II. Il ressort de la liste de présence que le capital social de la Société est intégralement représenté à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de six cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit dollars américains (USD 681.668) représenté par cinquante-trois mille six cents (53.600) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et six cent vingt-huit mille soixante-huit (628.068) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à six cent vingt-huit mille soixante-huit dollars américains (USD 628.068), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cinquante-trois mille six cents (53.600) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Actions Rachetées), avec un paiement en numéraire aux détenteurs des Actions Rachetées d'un montant de cent quatre mille deux cents quatre-vingt-un dollars américains (USD USD 104.281) (le Prix de Rachat);

3. Financement du Prix de Rachat supérieur à la valeur nominale des Actions Rachetées par prélèvement sur les réserves, primes et bénéfices à la disposition de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1.1 des Statuts afin d'y refléter la réduction du capital social;

5. Autorisation et pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix de Rachat aux détenteurs des Actions Rachetées et pour fixer la date et les autres formalités de ce paiement;

6. Modification du registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l., chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société, à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actions de la Société; et

7. Divers.

Après examen de l'ordre du jour ci-dessus et après délibération, l'Assemblée décide unanimement de la manière suivante:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quatre-vingt-un mille six cent soixante-huit dollars américains (USD 681.668) représenté par cinquante-trois mille six cents (53.600) Actions de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et six cent vingt-huit mille soixante-huit (628.068) Actions de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, à six cent vingt-huit mille soixante-huit dollars américains (USD 628.068), par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des Actions Rachetées, avec paiement en numéraire du Prix de Rachat aux détenteurs des Actions Rachetées.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de financer la partie du Prix de Rachat supérieur à la valeur nominale des Actions Rachetées par prélèvement sur les réserves, primes et bénéfices à la disposition de la Société à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.1.** La Société a un capital social émis de six cent vingt-huit mille soixante-huit dollars américains (USD 628.068) représenté par six cent vingt-huit mille soixante-huit (628.068) actions de classe B (les Actions de Classe B) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société, au paiement du Prix de Rachat aux détenteurs des Actions Rachetées et de fixer la date et les autres formalités de ce paiement.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à.r.l., chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société, à l'annulation des Actions Rachetées dans le registre des actions de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses coûts, honoraires et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à mille cents euro (1.100.- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Majerus, Dei Camillo, Dziemianczyk, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2011. Relation: LAC/2011/26506. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096981/180.

(110110372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ProLogis France LXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.741.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097279/18.

(110109373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.740.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097280/18.

(110109378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.542.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097281/18.

(110109379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.543.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097282/18.

(110109384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.544.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097283/18.

(110109392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.546.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097284/18.

(110109393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 161.720.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleventh, on the twenty-fourth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Al Global Investments S.à r.l.”, société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the 24th of June 2011.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of “Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l.” (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 -and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each and having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares.

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid on a prorata basis.

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders on a prorata basis.

17. Interpretation and Luxembourg law

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "AI Global Investments Sàrl", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 41 Rue Sigguy vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mr Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Enzo GUASTAFERRI, accountant, born on November 7, 1968 in Messancy, Belgium, residing at 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 24 juin 2011.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Mondo (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts -notamment l'article 13.4 -et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par

les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales.

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes son autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts

et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé au prorata.

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés au prorata de leur détention dans la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Al Global Investments Sàrl», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 41 Rue Sigg yu Letzebuerg L-1933 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Enzo GUASTAFERRI, comptable, né le 7 novembre, 1968 à Messancy, Belgique, demeurant au 42, rue de la Gendarmerie, L-4819 Rodange, Grand Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8324. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011089625/491.

(110100917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

ProLogis France LXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.004.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097285/18.

(110109394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.089.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097286/18.

(110109404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.870.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097287/18.

(110109246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Redevco Asian Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse, 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg, 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1st floor, 2-5, Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Johnny SERE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall, 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2011101249/26.

(110115376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

ProLogis France LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.860.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097288/18.

(110109250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France LXXXVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.861.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097289/18.

(110109255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.896.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097290/18.

(110109258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France XC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.863.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097291/18.

(110109269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

ProLogis France XXXII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.937.

—
Résolution du 26 mai 2011

à modifier: Suite à une résolution du 26 mai 2011, l'associé ProLogis France Developments Incorporated a changé de dénomination et est désormais nommée ProLogis France Developments LLC ayant son siège social à Centerville 2711, Suite 400 - 19808 Wilmington-Delaware, USA et immatriculée à Delaware sous le numéro 3024494.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis France Developments LLC 600 parts sociales

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour la société

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2011097292/18.

(110109275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ramsay Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.280.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 30 juin 2011

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 juin 2011 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Ramon van Heusden

Gérant

Référence de publication: 2011097295/18.

(110108975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

R01 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.659.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Administrateur Timothy Charles Babich comme suit:

- Timothy Charles Babich, 82 Pall Mall, London SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R01 (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011097297/14.

(110109597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

R02 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 87.660.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Administrateur Timothy Charles Babich comme suit:

- Timothy Charles Babich, 82 Pall Mall, London SW1Y 5ES, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R02 (LUXEMBOURG) S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011097298/14.

(110109599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 68.589.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 10 juin 2011 à 11.00 heures*

Résolution 5:

«L'Assemblée prend connaissance de la démission de M. José Ignacio Iglesias Lezama avec effet au 16 juillet 2010.

L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat de M. José María Renedo Cortés, M. José María Abella Mascarilla, M. Diego Ruiz Carrillo et M. Angel María Cañadilla Moyano comme administrateurs de la Société et décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez
- M. José María Maraño Barreras
- M. Constantino Toribio García
- M. José Antonio Fernández-Fernández

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.»

Résolution 6:

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2012.»

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011102187/26.

(110115522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Songol S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Songol S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Songol S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011097300/13.

(110109141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Sofy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de Sofy S.à.r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofy S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097303/13.

(110109139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Ushastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.394.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 05 juillet 2011 que Monsieur Eddy DÔME a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097309/15.

(110109065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011097331/13.

(110109934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 250A, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 125.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.

Pierre Stemper

Gérant

Référence de publication: 2011097315/12.

(110109779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Uschastok Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 151.394.

—
EXTRAIT

Il résulte de la lettre datée du 05 juillet 2011 que Monsieur Gilbert Muller a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097310/15.

(110109067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

EJA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange.
R.C.S. Luxembourg B 161.182.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2011 que Monsieur Antunes Dias Joaquim, demeurant à L-4737 Pétange, 9, rue Pierre Hamer, est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Antonio Eduardo Rosa Dos Santos Carvalho demeurant à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange

que la société est engagée en toute circonstance par la signature conjointe des gérants.

Que l'assemblée adopte sans réserve toutes les résolutions énoncées par le gérant.

Fait à Kayl, le 1^{er} juillet 2011.

Monsieur Antonio Eduardo Rosa Dos Santos Carvalho /
Monsieur José Julio Alves Da Costa Melo / Monsieur André Correia Penas /
Monsieur Antunes Dias Joaquim.

Référence de publication: 2011097354/17.

(110110055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Twin Holding 1 S.à.r.l, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 1.604.578,80.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.271.

—
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des associés de la Société en date du 15 juillet 2011 que:

- Madame Denise Fallaize, ayant son adresse professionnelle au 1, Gategny Esplanade, GY1 2HJ St. Peter Port, Guernesey, démissionne de son poste de gérant B de la société avec effet au 15 juillet 2011;

- Monsieur Richard Newton, ayant son adresse professionnelle au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni, démissionne de son poste de gérant B de la société avec effet au 15 juillet 2011;

- Madame Isabelle Probstel, née le 30 janvier 1969 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle à Possartstrasse, 11, 81679 Munich, Allemagne, est nommée en tant que gérant B avec effet au 15 juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée;

- Monsieur Nathan Lane, né le 6 juin 1977 à Greenbrae (Californie), Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni, est nommé en tant que gérant B avec effet au 15 juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101328/22.

(110115385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 250A, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 125.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.

Pierre Stemper

Gérant

Référence de publication: 2011097316/12.

(110109780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.814.

In the year two thousand eleven, on the twentieth day of June.

Before Us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)", a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the form of a company limited by shares (société en commandite par actions -partnership limited by shares), established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 116814, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on the 24th of May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1189 of the 19th of June 2006,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, on the March 16, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1192 of the 3 June 2011.

The Meeting is presided by Sara Lecomte, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Sonja Bemtgen professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Acknowledgement of the redemption of one hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty-two (135,952) Class A Shares in the Company for the amount of fifteen million four hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five Euros and twenty-eight cents (EUR 15,449,585.28) pursuant to a decision taken by the board of directors of Orlando Italy Management S.A. on February 28, 2011 pursuant to the articles of association;

2. Decrease of the share capital by an amount of one hundred sixty-eight thousand five hundred and eighty Euros and forty-eight Cents (EUR 168,580.48) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred and forty-nine thousand seven hundred and twelve Euros and ninety-two cents (EUR 1,249,712.92) to one million eighty-one thousand one hundred and thirty-two Euros and forty-four cents (EUR 1,081,132.44) by way of cancellation of one hundred thirty-five thousand nine hundred and fifty-two (135,952) Class A Shares in the Company with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each;

3. Acknowledgment, in relation to the renewal of the authorized share capital, of the special report of the Manager issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, inter alia on the reasons why the Manager shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the Manager of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so;

4. Renewal of the authorization granted to the Manager in point 4 of article 5 of the articles of incorporation to increase the share capital of the company within the limits of the authorised share capital and setting the authorised share capital (including subscribed capital) at an amount of one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty two Euros and forty four cents (EUR 1,118,332.44) represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty one (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each, to be issued with or

without a share premium, without exceeding the limit of article 5.4. This renewed authorisation will be valid for a period of five years from the date of the meeting held by notarial deed documenting the authorization;

5. Amendment to point 4 of article 5 of the articles of association in order to provide that upon an issuance of Class A Shares the Manager may also issue Class B Shares within the limits of the authorised capital so that the aggregate par value of the total number of Class B shares issued at all times equals 10% of the aggregate par value of the total number of Class A Shares and Class B Shares issued.

6. Subsequent amendment of article 5.3 and article 5.4 (second sentence) of the Company's articles of association in order to reflect the changes set out under items 2, 4 and 5 above;

7. Delegation of authority in order to amend the share register of the Company to reflect the above resolutions;

8. Amendment of article 5 point 8 (a) of the Company's articles of association in order to extend the Investment Period until December 31, 2012;

9. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the present Meeting, has been duly convened by convening notices dated May 27, 2011 and is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

E) Closed, the attendance list let appear that out of the seven hundred seventy-one thousand two hundred sixty nine (771,269) Class A shares, currently issued six hundred thirteen thousand five hundred eighty-three (613,583) Class A shares are present or duly represented and out of the one hundred thousand six hundred twelve (100,612) Class B shares, currently issued, one hundred thousand six hundred twelve (100,612) B shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

After having noted, based on a pro forma balance sheet dated May 15, 2011 that the Company had sufficient funds available to do so, the Meeting acknowledges the redemption by the Company of one hundred thirty-five thousand nine hundred and fiftytwo (135,952) Class A Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each for a price amounting to fifteen million four hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five Euros and twenty-eight cents (EUR 15,449,585.28), divided as per the attached list, all together the "Redeemed Shares", redeemed for an aggregate amount of fifteen million four hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five Euros and twenty-eight cents (EUR 15,449,585.28).

Second resolution

The Meeting hereby resolves to cancel the Redeemed Shares and to reduce subsequently the subscribed share capital by an amount of one hundred and sixty-eight thousand five hundred and eighty Euros and forty-eight Cents (EUR 168,580.48) in order to bring the share capital from its current amount of one million two hundred and fortynine thousand seven hundred and twelve Euros and ninety-two cents (EUR 1,249,712.92) to one million eighty-one thousand one hundred and thirty-two Euros and forty-four cents (EUR 1,081,132.44) by way of the cancellation of one hundred and thirty-five thousand nine hundred and fifty-two (135,952) Class A Shares with a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR 1.24) each.

Third resolution

The Meeting acknowledges, in relation to the renewal of the authorized share capital, the special report of the Manager issued in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915, as amended, inter alia on the reasons why the Manager shall be authorized to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when issuing new shares under the authorized capital and to approve the granting to the Manager of the power to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders when doing so.

Fourth resolution

The Meeting thereupon resolves to renew the authorization granted to the Manager in point 4 of article 5 of the articles of association to increase the share capital of the company within the limits of the authorised share capital and to set the authorised share capital (including subscribed capital) at an amount of one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty two Euros and forty four cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty one (901,881) shares of a par value of one Euro and twenty-four Cents (EUR

1.24) each. This renewed authorisation will be valid for a period of five years from the date of this meeting held by notarial deed documenting the authorization.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend point 4 of article 5 of the articles of association in order to provide that upon an issuance of Class A Shares the Manager may also issue Class B Shares within the limits of the authorised capital so that the aggregate par value of the total number of Class B shares issued at all times equals 10% of the aggregate par value of the total number of Class A Shares and Class B Shares issued.

Sixth resolution

In order to reflect the above taken resolutions, the Meeting decides to amend, in article 5 of the articles of association, point 3 as well as the first paragraph of point 4 in order to give them the following wording:

" **5.3.** The subscribed share capital (hereinafter, the "Subscribed Capital") of the SICAR is set at ONE MILLION EIGHTY-ONE THOUSAND ONE HUNDRED AND THIRTY-TWO EUROS AND FORTY-FOUR CENTS (EUR 1,081,132.44), divided into SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY-NINE (771,269) Class A Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each and ONE HUNDRED THOUSAND SIX HUNDRED AND TWELVE (100,612) Class B Shares with a par value of ONE EURO AND TWENTY-FOUR CENTS (EUR 1.24) each, fully paid up."

" **5.4.** The authorised share capital (including subscribed capital) of the SICAR is set at one million one hundred and eighteen thousand three hundred and thirty two Euros and forty four cents (EUR 1,118,332.44), represented by nine hundred and one thousand eight hundred and eighty one (901,881) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cents) each. The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on the date of publication of this deed and expiring on the fifth anniversary thereof, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue fully paid up shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares. Each time the Manager shall act to render effective the increase of capital, as authorised, paragraph 5.3 of the these Articles shall be amended so as to reflect such increase in share capital; the Manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. The Manager is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription or payment (including the payment by the Shareholders of non-proportional share premium in accordance with, and within the limits of this article 5.4), or it may from time to time resolve to convert any net profit of the SICAR into capital and thus attribute fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends. In any case, the sum of share capital and share premium shall in no case exceed the aggregate amount of all undertakings of the Limited Partners to invest in the SICAR (the «Total Committed Capital» and each such undertaking a «Commitment»). The Manager is authorised to issue Class A Shares within the limits of the authorised capital without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Class A Shares to be issued, provided that the Manager, upon any such issuance of Class A Shares, may also issue Class B Shares, within the limits of the authorised capital, so that the aggregate par value of the total number of Class B shares issued at all times equals 10% (ten per cent) of the aggregate par value of the total number of Class A Shares and Class B shares issued, with a preferential right of the existing holders of Class B Shares to subscribe for such newly issued Class B Shares. The Manager may determine a different share premium for the issuance of Class A Shares and Class B Shares. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3(5) of the Law, the Manager is authorised to withdraw or limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders during the above authorisation period."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above resolutions and with power and authority given to the Manager of the Company to (i) proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares together with the decrease of the Company's share capital in the share register of the Company, (ii) see on behalf of the Company to any formalities necessary and useful in connection with the implementation of the above resolutions (including but not limited to the redemption of the Redeemed Shares).

Eighth resolution

The Meeting decides to amend article 5 point 8 (a) of the articles of association in order to give it the following wording:

"THE EXPIRY OF THE INVESTMENT PERIOD (THE "INVESTMENT PERIOD" IS THE PERIOD STARTING FROM THE DATE ON WHICH THE SICAR WILL BE PROVIDED WITH THE INITIAL COMMITMENTS AND UPON WHICH THE INITIAL COMMITMENTS SHALL BECOME EFFECTIVE (THE "FIRST CLOSING DATE") UNTIL DECEMBER 31, 2012)."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand three hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

En l'an deux mille onze, le vingt juin.

Devant le soussigné Me Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de la société d'investissement en capital à risque (SICAR) «Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)», existant sous la forme d'une société par actions (société en commandite par actions), établie et ayant son siège social 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, section B, sous le numéro 116814, (la «Société»), constituée aux termes d'un acte établi le 24 mai 2006 par Me Henri HELLINCKX, notaire résidant alors à Mersch, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1189 du 19 juin 2006, et dont les statuts ont été amendés plusieurs fois. La dernière révision a été faite aux termes d'un acte établi par Me Carlo Wersandt, le 16 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1192 du 3 juin 2011.

L'Assemblée est présidée par Sara Lecomte, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne un secrétaire et l'Assemblée élit un scrutateur Sonja Bemtgen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du rachat de cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-deux (135 952) actions de classe A de la Société en échange de la somme de quinze millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-huit cents (15 449 585,28 euros) aux termes d'une décision adoptée par le conseil d'administration de la société Orlando Italy Management S.A. le 28 février 2011 conformément aux statuts;

2. Réduction du capital social à hauteur de cent soixante-huit mille cinq cent quatrevingts euros et quarante-huit cents (168 580,48 euros), ramenant le capital social de son montant actuel d'un million deux cent quarante-neuf mille sept cent douze euros et quatre-vingt-douze cents (1 249 712,92 euros) à un montant d'un million quatrevingt-un mille cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (1 081 132,44 cents) par voie d'annulation de cent trente-cinq mille neuf cents cinquante-deux (135 952) actions de classe A de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 euro) chacune;

3. Réception dans le cadre du renouvellement du capital social autorisé, du rapport spécial du Gérant délivré conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, et traitant entre autres des raisons pour lesquelles le Gérant doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approbation de la faculté accordée au Gérant de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte;

4. Renouvellement de l'autorisation accordée au Gérant au point 4 de l'article 5 des statuts lui permettant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital social autorisé et fixant le montant du capital social autorisé (dont le capital souscrit) à la somme d'un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (1 118 332,44 euros) représenté par neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901 881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 euro) chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission, et dans les limites de l'article 5.4. Ce renouvellement d'autorisation sera valable pendant une durée de cinq ans à compter de la date à laquelle s'est tenue l'assemblée devant notaire et consignée par acte notarié documentant l'autorisation;

5. Modification du point 4 de l'article 5 des statuts afin de prévoir que lors de l'émission des actions de classe A, le Gérant puisse également émettre des actions de classe B dans les limites du capital autorisé de sorte que la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe B émises soit toujours égale à 10% de la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe A et de classe B émises.

6. Modification subséquente des articles 5.3 et 5.4 (deuxième phrase) des statuts de la Société afin d'y porter les modifications énoncées dans les points 2, 4 et 5 précités;

7. Délégation de pouvoir en vue de la modification du registre des actions de la Société en fonction des résolutions précitées;

8. Modification de l'article 5 point 8 (a) des statuts de la Société prévoyant la prorogation de la période d'investissement jusqu'au 31 décembre 2012;

9. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence est signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront jointes au présent acte à déposer à la même date auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

D) Que la présente Assemblée, a été régulièrement convoquée au moyen d'avis de convocation en date du 27 mai 2011 et qu'elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

E) Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les sept cent soixante et onze mille deux cent soixante neuf (771.269) actions de classe A, actuellement émises, six cent treize mille cinq cent quatre-vingt trois (613.583) actions de classe A sont présentes ou dûment représentées et sur les cent mille six cent douze (100.612) actions de classe B, actuellement émises, cent mille six cent douze (100.612) actions de classe B sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, a alors adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir constaté à la lecture du bilan pro forma établi en date du 15 mai 2011 que la Société disposait de fonds disponibles suffisants pour le faire, l'Assemblée prend acte du rachat par la Société de cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-deux (135 952) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 euro) chacune pour un prix s'élevant à quinze millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-huit cents (15 449 585,28 euros) réparti selon la liste jointe, l'ensemble des «actions rachetées» étant rachetées pour un montant total de quinze millions quatre cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros et vingt-huit cents (15 449 585,28 euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide par les présentes d'annuler les actions rachetées et de réduire par la suite le capital social souscrit à hauteur de cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingts euros et quarante-huit cents (168 580,48 euros) ramenant ainsi le capital social de son montant actuel d'un million deux cent quarante-neuf mille sept cent douze euros et quatre-vingt-douze cents (1 249 712,92 euros) à un montant d'un million quatre-vingt-un mille cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (1 081 132,44 euros) par voie d'annulation des cent trente-cinq mille neuf cent cinquante-deux (135 952) actions de classe A d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 euro) chacune.

Troisième résolution

Dans le cadre du renouvellement du capital social autorisé, l'Assemblée prend connaissance du rapport spécial du Gérant émis conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, et traitant entre autres des raisons pour lesquelles le Gérant doit être autorisé à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission de nouvelles actions au moyen du capital autorisé et approuve la faculté accordée au Gérant de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en procédant de la sorte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide donc de renouveler l'autorisation accordée au Gérant au point 4 de l'article 5 des statuts lui permettant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital social autorisé et de fixer le montant du capital social autorisé (dont le capital souscrit) à la somme d'un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (1 118 332,44 euros), représenté par neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901 881) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-quatre cents (1,24 euro) chacune. Cette autorisation renouvelée sera valable pendant une période de cinq ans à compter de la date à laquelle s'est tenue l'assemblée devant notaire et consignée par acte notarié documentant l'autorisation.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 4 de l'article 5 des statuts afin de prévoir que lors de l'émission des actions de classe A, le Gérant puisse également émettre des actions de classe B dans les limites du capital autorisé de sorte que la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe B émises soit toujours équivalente à 10% de la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe A et de classe B émises.

Sixième résolution

Afin d'acter les résolutions précitées, l'Assemblée décide de modifier le point 3 de l'article 5 des statuts ainsi que le premier paragraphe du point 4 dont la teneur sera la suivante:

« **5.3.** Le capital social souscrit (ci-après le «Capital souscrit») de la SICAR est fixé à UN MILLION QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT TRENTE-DEUX EUROS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (1 081 132,44 euros), divisé en SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF (771 269) actions de classe A d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (1,24 euro) chacune et CENT MILLE SIX CENT DOUZE (100 612) actions de classe B d'une valeur nominale d'UN EURO ET VINGT-QUATRE CENTS (1,24 euros) chacune, entièrement libérées.»

« **5.4.** le capital social autorisé (incluant le capital souscrit) de la SICAR est fixé à un million cent dix-huit mille trois cent trente-deux euros et quarante-quatre cents (1 118 332,44 euros), représenté par neuf cent un mille huit cent quatre-vingt-une (901 881) actions d'une valeur nominale d'1,24 euro (un euro et vingt-quatre cents) chacune. Le Gérant est autorisé par les présentes à et a la charge d'augmenter intégralement ou partiellement le capital social, à tout moment, dans un délai commençant à courir à la date de publication du présent acte et expirant au cinquième anniversaire de ladite date, à concurrence du montant total du capital autorisé; à ce titre, le Gérant décidera d'émettre des actions entièrement libérées représentant ladite augmentation intégrale ou partielle et acceptera les souscriptions pour ces actions. Chaque fois que le Gérant procédera à l'augmentation du capital, de la façon autorisée, le paragraphe 5.3 des présents Statuts sera modifié pour tenir compte de l'augmentation du capital social; le Gérant prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de chaque modification. Le Gérant est autorisé par les présentes à et a la charge de fixer les conditions relatives à toute souscription ou tout paiement (incluant le paiement par les actionnaires d'une prime d'émission non proportionnelle conformément à et dans les limites du présent article 5.4), ou il peut à tout moment décider de convertir tout bénéfice net de la SICAR en capital et d'attribuer, aux actionnaires, des actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Dans tous les cas, le total du capital social et des primes d'émissions ne sera jamais supérieur au montant cumulé de tous les engagements des associés commanditaires à investir dans la SICAR (le «Capital total engagé (ou investi)») et chaque promesse d'investissement étant un «engagement»). Le Gérant est autorisé à émettre des actions de classe A dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants de droits préférentiels de souscription des actions de classe A à émettre, sous réserve que le Gérant, lors de l'émission des actions de classe A, puisse également émettre des actions de classe B, dans les limites du capital autorisé, de façon à ce que la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe B émises soit toujours égale à 10% (dix pour cent) de la valeur nominale cumulée du nombre total des actions de classe A et de classe B émises, avec un droit préférentiel de souscription de ces actions de classe B nouvellement émises en faveur des détenteurs existants des actions de classe B. Le Gérant peut fixer une prime d'émission différente pour l'émission des actions de classe A et celle des actions de classe B. Concernant l'autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3(5) de la Loi, le Gérant est autorisé à retirer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des actionnaires existants pendant la période d'autorisation susvisée.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société en fonction des résolutions précitées et confère le pouvoir au Gérant de la Société (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement du rachat et de l'annulation des actions rachetées en même temps que la réduction du capital social de la Société dans le registre des actions de la Société, (ii) à accomplir pour le compte de la Société toutes formalités nécessaires et utiles concernant la mise en œuvre des résolutions précitées (incluant sans s'y limiter le rachat des actions rachetées).

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le point 8 (a) de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La période d'investissement s'écoule (la «période d'investissement») de la date à laquelle la SICAR reçoit les engagements initiaux et à laquelle ces derniers prennent effet (la «première date de clôture») jusqu'au 31 décembre 2012»,

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparant, connues du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes comparant ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28217. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089270/330.

(110100572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 250A, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 125.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agence Générale d'Assurances Stemper (As.St.) S.à r.l.

Pierre Stemper

Gérant

Référence de publication: 2011097317/12.

(110109781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ArcelorMittal Dudelange, Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 17.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ArcelorMittal Dudelange S.A.

Marc MAMER / Armand ROBINET

Fondé de pouvoirs / Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2011097320/12.

(110109825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Driege & Weghsteen International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.439.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 1^{er} juin 2011 à 11 h tenue au siège social

Quatrième résolution

Le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de madame Isabelle Isaac Castiau étant arrivé à expiration ce jour, l'Assemblée générale marque son assentiment sur la proposition faite par le Conseil d'Administration de les renouveler pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Référence de publication: 2011097350/12.

(110109936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Asia Investment Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.093.

Suite à une résolution en date du 22 juin 2011, l'associé unique de la société Asia Investment Soparfi S.à r.l. a pris les décisions suivantes avec effet au 22 juin 2011:

- Approbation de la démission d'Ian Kent;

- Élection d'Elisabeth Weiland, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérante de la société pour une durée illimitée;

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Jon Lekander
- Elisabeth Weiland

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011097321/18.

(110109902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Adecco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'activités industrielles Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 34.858.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale des Actionnaires tenue au siège social le 7 juin 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité.

- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration: Mark De Smedt, Marcello Pozzoni, Noël Dubois, Marie-Pierre Hommez, Fabrice Poncé.

- De modifier la durée du mandat de Monsieur Noël DUBOIS en durée indéterminée.

Adresses:

DE SMEDT Mark, Eeckhoutveldweg 5, B - 1785 Merchtem

POZZONI Marcello, Wildwal 16, NL - 5509 KD Veldhoven

DUBOIS Noel, Borrestraat 19, B - 1602 Sint-Pieters-Leeuw

HOMMEZ Marie-Pierre, Rue de la Gare, L - 3322 Bivange

PONCE Fabrice, Cité Am Wenkel 62, L-8086 Bertrange

Marie-Pierre HOMMEZ.

Référence de publication: 2011097323/19.

(110110034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.322.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097363/12.

(110109694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**«AI + S. à r.l.», Société à responsabilité limitée,
(anc. E-MO).**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.912.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.

Rue Michel Rodange 18-20

L-2430 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011097325/14.

(110110348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

AIPP Asia Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 133.607.

Suite à une résolution en date du 22 juin 2011, l'associé unique de la société AIPP Asia Soparfi S.à r.l. a pris les décisions suivantes avec effet au 22 juin 2011:

- Approbation de la démission d'Ian Kent;
- Élection d'Elisabeth Weiland, ayant son adresse professionnelle au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérante de la société pour une durée illimitée;

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Jon Lekander
- Elisabeth Weiland

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011097326/18.

(110109895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Pioneer Alternative Investment Funds (Lux), Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 140.708.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 13 juillet 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé la re-election

- Monsieur Enrico Turchi, Administrateur, demeurant à Luxembourg - 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- Monsieur Declan Murray, Administrateur, demeurant en Irlande - 1, sixth floor, George 's Quay Plaza, Dublin 2, Ireland

- Monsieur Claude Kremer, Administrateur, demeurant à Luxembourg - 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg aux fonctions d'administrateurs jusqu'à la prochaine élection générale qui se tiendra en 2012.

2. L'Assemblée a réélu KPMG Audit dont le siège social se situe 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour PIONEER ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signature / Signature

Référence de publication: 2011101665/22.

(110115321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.259.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en session extraordinaire le 28 juin 2011 au siège social que Madame Beatriz Garcia, demeurant au 5, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, est nommée administrateur avec expiration du mandat le jour de l'assemblée qui se tiendra en 2015.

Pour Extrait Sincère et Conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011097329/14.

(110110029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Axerlind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 135.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roberto MANCIOCCHI.

Référence de publication: 2011097333/10.

(110109941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Build Management SA Participations SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 155.128.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Build Management S.A. Participations S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011097334/13.

(110110350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Balopa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 122.060.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011097335/10.

(110109724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bamat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 21A, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 142.347.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097336/10.

(110109788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Energy Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Bruce Alan Thames, avec adresse professionnelle au 6, Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgique
 - Daniel Bruce Binkley, avec adresse professionnelle au 57275, Lewis Avenue, 74105 Tulsa, Etats-Unis
 - Paula da Silva Mendonça, avec adresse professionnelle au 6, Rue du Travail, 1400 Nivelles, Belgique
 - Robert Doyle McGrew, avec adresse professionnelle au 57275, S. Lewis Avenue, OK 74121 Tulsa, Etats-Unis
- pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d'Esch, L -1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098309/21.

(110111267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

BMS SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 133.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011097337/10.

(110110240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Augur Life Portfolio I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 148.795.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die ursprünglich am 11. Mai 2011 stattfinden sollte, nach Vertagung jedoch am 19. Mai 2011 in Luxemburg stattfand

1. Die Berufsadresse von

- Lothar Rafalski lautet neu:

6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

2. Die ordentliche Generalversammlung beschließt den Wirtschaftsprüfer, KPMG Audit S.à r.l. (Handelsregister Nr. B 103.590), 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Augur Life Portfolio I S.A. bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Augur Life Portfolio I S.A. für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. Juni 2011.

Augur Life Portfolio I S.A.

Lothar Rafalski / Diane Wolf

Référence de publication: 2011098838/20.

(110111281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

ComptaCom Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 67.550.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011097345/10.

(110110326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011097340/10.

(110110278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

KPP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 162.056.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le huit juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

- Monsieur Thomas PLANQUETTE, gérant de société, demeurant au 10 rue des Ternes, à F-75017 PARIS;

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KPP SARL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet la création, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, de réseaux commerciaux, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a en outre pour objet la rénovation et l'aménagement d'espaces de travail et pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables.

Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

1.- Monsieur Thomas PLANQUETTE, prénommé, 100 parts	100
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à neuf cent euros (900,- EUR).

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale, et a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un (1).
- 3.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Thomas PLANQUETTE, prénommé.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Planquette, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 juin 2011. Relation: RED/2011/1163. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011098475/101.

(110111576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 28.142.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 01/04/2004
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cascades Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097341/13.

(110109924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

87, Walker House - Mary Street

KY - KY1-9002 Grand Cayman

Iles Caïmanes

vers le

Harbour Centre

42 North Church Street

KY1-1008 Grand Cayman

Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Alexandra Petitjean / Phill Williams.

Référence de publication: 2011097343/18.

(110109868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

CREDEMLUX, Credem International (Lux), Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.546.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mars 2011, acté sous le n°114/2011
pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des
sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011097348/13.

(110109727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.724.

L'associé de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

Walker House

Mary Street

KY Grand Cayman

Iles Caïmanes

vers le

Harbour Centre

42 North Church Street
KY1-1008 Grand Cayman
Iles Caïmanes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Alexandra Petitjean / Phill Williams.

Référence de publication: 2011097344/19.

(110109875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Classic Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.751.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer.

Signature.

Référence de publication: 2011097346/10.

(110110169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

GIGA Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 44, route de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 162.155.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Sophie THOMAS épouse THEISEN, ingénieur, née à Chênée (Belgique), le 02 mars 1976, demeurant à L-7432 Gosseldange 44, route de Mersch, et

2.- la société anonyme GEFCO PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.277, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Claude LARBIERE, employé privé, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, Am Weier, habilité d'engager la société par sa seule signature;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de GIGA Soparfi S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet social, l'exploitation des métiers d'entrepreneur de construction, entrepreneur de voirie et pavage et confectionneur de chapes, ainsi que des sous métiers y relatifs.

Elle effectuera en outre le développement et la promotion de projets immobiliers, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière.

Dans le but de développer son objet social, la société créera des sociétés dans les quelles, elle détiendra obligatoirement une participation majoritaire, et dans lesquelles elle effectuera la gestion journalière. Elle procurera en outre tous supports techniques, administratives et financières afin d'assurer le développement à ces filiales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Lintgen

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cents cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est le résultat de la valeur interne total, qui est le total de la valeur de base augmenté du Goodwill

Valeur de base = Capital de la société + résultats reportés au 1.1. suivant la dernière clôture du bilan approuvé.

Goodwill = Il est déterminé en fonction des résultats ajustés de la société et des ses filiales, des cinq derniers exercices. Afin d'éviter des fluctuations trop importantes de la valeur du goodwill, il est convenu d'ignorer sur les cinq exercices considérées, l'exercice au résultat le plus élevé et celui au résultat le plus bas. Le goodwill est déterminé comme le moyenne arithmétique arrondie des résultats des trois exercices subsistants. Le résultat ajusté annuel se compose du résultat net, augmenté des provisions pour les primes associés. Un goodwill négatif est ignoré.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire approuvés de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Madame Sophie THOMAS épouse THEISEN, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2.- la société GEFCO PARTICIPATIONS S.A., prénommée. dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.050,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse siège social est établie à L-7432 Gosseldange, 44, route de Mersch.
- 2.- Est nommée gérante technique de la société:

Madame Sophie THOMAS épouse THEISEN, ingénieur, née à Chênée (Belgique), le 02 mars 1976, demeurant à L-7432 Gosseldange 44, route de Mersch

- 3.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Claude LARBIERE, employé privé, né à Luxembourg, le 24.10.1963, demeurant à L-3914 Mondercange, 12, am Weier.

- 4.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à un engagement de 2.500 euros. Pour tout engagement dépassant cette somme, la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est requise.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie THOMAS, Claude LARBIERE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100190/133.

(110114591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.